



EXTRAIT DU REGISTRE DES
ACTES ET ARRÊTES DU MAIRE

2023/89

ARRÊTE DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AIX-NOULETTE,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution par la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE, ZA des Filatiers à Anzin St Aubin, de travaux de réparation d'une conduite d'assainissement défaillante **rue Lantoine, entre le n°107 et le n°89, à AIX-NOULETTE.**

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route et de prévenir les accidents.

ARRÊTE

Article 1 : La société SOGEA NORD HYDRAULIQUE est autorisée à procéder aux travaux ci-dessus mentionnés **rue Lantoine, entre le n°107 et le n°89, à AIX-NOULETTE** au cours de la période comprise entre **25 Septembre et le 24 Novembre 2020 inclus** de **08H00 à 18H00**. Ces travaux pourront bénéficier d'une prolongation nécessaire en cas d'intempéries.

Les restrictions consisteront en :

- Fermeture à la circulation
- Une interdiction de stationner

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par la rue de la Chapelle et la rue des Violettes. Un double sens de circulation sera temporairement autorisé dans la rue des Violettes et le stationnement y sera interdit.

Article 2 : Toute la pré-signalisation et, les nouvelles signalisations temporaires seront posées aux frais et aux soins de l'Entreprise SOGEA conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 06 novembre 1992. L'entreprise devra se charger de la communication auprès des riverains impactés par le chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune d'AIX-NOULETTE par les soins de Monsieur le Maire de cette localité.

Article 4 : MM. Le Directeur des Services de la Ville d'Aix Noulette, le commandant de police, les services de Gendarmerie ainsi que tout Agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-Noulette le 14 Septembre 2023


Le Maire

Alain LEFEBVRE